



CONVOCATION CONSEIL COMMUNAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L 1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (articles 85, 86, 87 et 90 de la Nouvelle Loi Communale), nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance ordinaire du Conseil Communal qui aura lieu le lundi 18 novembre 2019 à 19h00, en la salle du Conseil Communal d'AISEAU-PRESLES (Roselies), rue Kennedy 150.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. **2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - REDEVANCE SUR LA TARIFICATION A PARTIR DU PREMIER OCTOBRE 2019 - BV SICILE/PONT-DE-LOUP - CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAL - POUR DECISION.**
Convention de partenariat avec la commune et le club BV Sicile/Pont-de-Loup
2. **2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - REDEVANCE SUR LA TARIFICATION A PARTIR DU PREMIER OCTOBRE 2019 - ROYAL ECLAIR PONT-DE-LOUP - DEMANDE DE PARTENARIAT COMMUNAL - CONVENTION - POUR DECISION**
Convention de partenariat avec le Club RE Pont-de-Loup
3. **2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - REDEVANCE SUR LA TARIFICATION A PARTIR DU PREMIER OCTOBRE 2019 - ASSOCIATION TAO - CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAL - POUR DECISION**
Convention de partenariat communal avec l'Association TAO
4. **2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - REDEVANCE SUR LA TARIFICATION A PARTIR DU PREMIER OCTOBRE 2019 - MARCHE SAINT MARTIN - CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAL - POUR DECISION**
Convention de partenariat avec la commune régi par une convention avec la Marche Saint Martin
5. **2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - REDEVANCE SUR LA TARIFICATION A PARTIR DU PREMIER OCTOBRE 2019 - CERCLE ROYAL HORTICOLE D'AISEAU-ROSELIES - DEMANDE DE PARTENARIAT COMMUNAL - CONVENTION - POUR DECISION**
Convention de partenariat communal avec le Cercle Royal Horticole d'Aiseau-Roselies
6. **2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - REDEVANCE SUR LA TARIFICATION A PARTIR DU PREMIER OCTOBRE 2019 - CLUB LES ETANGS D'OIGNIES - DEMANDE DE PARTENARIAT COMMUNAL - CONVENTION - POUR DECISION**
Convention de partenariat communal avec le Club Les Etangs d'Oignies
7. **2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - REDEVANCE SUR LA TARIFICATION A PARTIR DU PREMIER OCTOBRE 2019 - COMITE SAINT JOSEPH ROSELIES - DEMANDE DE PARTENARIAT COMMUNAL - CONVENTION - POUR DECISION**
Convention de partenariat communal avec le Comité Saint Joseph Roselies
8. **2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - REDEVANCE SUR LA TARIFICATION A PARTIR DU PREMIER OCTOBRE 2019 - ASSOCIATION PATRIOTIQUE "MEMOIRE D'AISEAU-PRESLES" - DEMANDE DE PARTENARIAT COMMUNAL - CONVENTION - POUR DECISION**
Convention de partenariat communal avec Association patriotique "Mémoire d'Aiseau-Presles"
9. **OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPTABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION**
Approbation de la Tutelle des dossiers transmis.
10. **-1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION**
Mesures prises lors de travaux effectués sur l'entité et formulées dans des arrêtés du Bourgmestre ou ordonnances du Collège.
11. **-2.083.54 - PERSONNEL COMMUNAL - CALENDRIER DES CONGES - CONGES COMPENSATOIRES POUR L'ANNEE 2020 - POUR INFORMATION**
Calendrier des congés compensatoires
12. **PERSONNEL COMMUNAL - CONGES FETES LOCALES - POUR DECISION**
Octroi de deux jours de fêtes locales

13. **-2.073.532.1 – INTERCOMMUNALE – IMIO – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019 - POUR DECISION**
Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO le 12 décembre 2019
14. **-1.82 - INTERCOMMUNALE – IDEFIN – ASSEMBLEES GENERALE ORDINAIRE ET ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2019 – POUR DECISION**
Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale extraordinaire du 18 décembre 2019.
15. **-1.811.111.5 - ORES - CENTRALE D'ACHAT - ECLAIRAGE PUBLIC - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA CENTRALE D'ACHAT ORES ASSETS- POUR DECISION.**
Renouvellement de l'adhésion de la Commune à la centrale d'achat ORES ASSETS
16. **1.811.111.5 - ORES – ECLAIRAGE PUBLIC – AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET MISE EN VALEUR DE LA FAÇADE DU CPAS, RUE DU CENTRE 79 A AISEAU – PROJET – POUR APPROBATION**
Approbation sur le projet de mise en valeur de la façade du CPAS
17. **-1.811.111.5 - ORES - ECLAIRAGE PUBLIC - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE TYPE SODIUM BASSE PRESSION (NALP - PHASE 1) - ANNEE 2019 - REMPLACEMENT DE 94 POINTS LUMINEUX DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'AGW DU 6/11/2008 - POUR APPROBATION.**
Approbation du projet de remplacement des sources lumineuses NaLP - dossier n°1
18. **-1.777.613 - EAUX USÉES - CONVENTION CADRE 19-03-2018 RÉGLANT LES DROITS ET DEVOIRS DE VILLES ET COMMUNES ET DE L'ORGANISME D'ASSAINISSEMENT AGRÉÉ (OAA) - AVENANT N°1 RELATIF À LA GESTION ET À LA TRACABILITÉ DES TERRES EXCAVÉES SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AGW DU 05 JUILLET 2018 - POUR APPROBATION**
Approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre reprenant les travaux d'égouttage exclusifs et conjoints au PIC 2017-2018
19. **-1.811.111.5 - ORES - ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A L'ENTREE EN VIGUEUR DE L'AGW DU 06/11/2008 RELATIF A L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - POUR DECISION.**
Approbation des termes de la convention cadre relative à la modernisation du parc de l'éclairage public
20. **1.712/2.073.532.1 - MARCHE PUBLIC - EXERCICE 2019 - REALISATION ET FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE CARTOGRAPHIE - MARCHE DE SERVICES - A). PROJET - POUR DECISION - B). CAHIER SPECIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION - C). MODE DE PASSATION DU MARCHE - POUR DETERMINATION.**
Réalisation et fourniture d'un logiciel de cartographie.
21. **1.857.073.521.1/2019 - FABRIQUE D'EGLISE ST MARTIN A AISEAU - BUDGET - EXERCICE 2020-**
Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église St Martin à Aiseau
22. **-1.857.073.521.1/2019 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT MARTIN A AISEAU - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - EXERCICE 2019- POUR APPROBATION**
Modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2019.
23. **-1.842.073.521.1/2019.- C.P.A.S.- MB1- EXERCICE-2019-POUR-APPROBATION-**
MB1 2019 du C.P.A.S reçue en date du 5 novembre 2019.- Intervention communale inchangée par rapport au budget initial au montant de 1.750.000 € .
24. **-2.087.42 - PERSONNEL COMMUNAL - ALLOCATION DE FIN D'ANNEE 2019 - OCTROI - POUR DECISION**
Décide d'octroyer ou pas l'allocation de fin d'année au personnel - application d'un taux de 20% ou autre.
25. **-1.713.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- REDEVANCE SUR LA DELIVRANCE DE SACS POU-BELLES POUR LA GESTION DES DECHETS ISSUS DE L'ORGANISATION D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET AU SALON COMMUNAL.- REGLEMENT.- POUR DECISION.- (ART. 040/36316).-**
Révision du règlement redevance actuel étant donné que son annulation décidée par le Conseil Communal en séance du 26/08/2019 n'a pas été approuvée par la Tutelle.
26. **-2.073.527.1/2018 - SITUATION DU SERVICE EXTRAORDINAIRE - DESAFFECTATION SOLDES D' EMPRUNTS BELFIUS .- POUR DECISION.-**
Desaffectation des soldes inutilisés sur des emprunts de Belfius & affectation au fonds de réserve extraordinaire.
27. **RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES FUNÉRAILLES ET SÉPULTURES 2019 – POUR APPROBATION**
Règlement communal sur les funérailles et sépultures 2019

28. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2019 - POUR DECISION

Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 21 octobre 2019

SEANCE A HUIS CLOS

1. **-1.851.11.084.97 - DEMANDES DE STAGES A L'ECOLE COMMUNALE DE PRESLES - CONVENTION - POUR DECISION.-**
Soumission de deux conventions de stages d'insertion "Auxiliaire de l'enfance" de l'école industrielle commerciale et de sauvetage de Tamises - Promotion sociale.
2. **-1.851.11.084.97 - DEMANDE DE STAGE AGENT D'EDUCATION A L'ECOLE COMMUNALE DE PRESLES - CONVENTION - POUR DECISION.-**
Soumission d'une convention de stage d'agent d'éducation de l'Athénée Royal René Magritte de Chatelet
3. **11.851.12 – POPULATION SCOLAIRE ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE ORDINAIRE - ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2019 - DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION**
Chiffres de population scolaire au 30 septembre 2019 - Organisation rentrée scolaire à partir du 1er octobre 2019.
4. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - PROROGATION DESIGNATION D'UNE INTSTITUTRICE PRIMAIRE A L'ECOLE COMMUNALE DE ROSELIES - DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION . -**
Prorogation de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à l'école communale de Roselies suite à la prolongation d'absence pour maladie de la titulaire de classe, du 30 septembre 2019 au 31 octobre 2019.
5. **1.851.12 – MAITRES SPECIAUX - DESIGNATION A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2019 D'UN MAITRE DE RELIGION CATHOLIQUE TEMPORAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT (3 PERIODES) AUX ECOLES COMMUNALES D'AISEAU-PRESLES – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION.**
Désignation à partir du 1er octobre 2019 d'un maître de religion catholique temporaire dans un emploi non vacant à raison de 3 périodes à l'école communale d'Aiseau-Centre.
6. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - PROROGATION DESIGNATION A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2019 D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE TEMPORAIRE A RAISON DE 21 PERIODES DANS UN EMPLOI NON VACANT A L'ECOLE COMMUNALE A , EN REMPLACEMENT DE LA DIRECTION TEMPORAIRE DANS SES FONCTIONS D'INSTITUTRICE PRIMAIRE – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION .**
Prorogation de la désignation, à partir du 1er octobre 2019, d'une institutrice primaire temporaire à raison de 21 périodes dans un emploi non vacant à l'école communale A, en remplacement de la Direction temporaire dans ses fonctions d'institutrice primaire.
7. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - DESIGNATION A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2019 D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE TEMPORAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT (15 PERIODES) ET DANS UN EMPLOI VACANT (3 PERIODES) A L'ECOLE COMMUNALE B ET D'UN MAITRE DE MORALE A RAISON DE 6 PERIODES AUX ECOLES COMMUNALES – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION .**
Désignation à partir du 1er octobre 2019 d'un instituteur primaire temporaire à raison de 15 périodes dans un emploi non vacant et de 3 périodes dans un emploi vacant à l'école communale B et d'un maître de morale dans un emploi non vacant aux écoles communales d'Aiseau-Presles, à raison de 6 périodes.
8. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A L'ECOLE COMMUNALE DE PRESLES - DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION. -**
Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à l'école communale de Presles, du 23 septembre au 04 octobre 2019 inclus.
9. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT INTERIMAIRE : DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A L'ECOLE COMMUNALE D'AISEAU-CENTRE - DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION -**
Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à l'école communale d'Aiseau-Centre, du 16 au 29 septembre 2019 pendant l'absence pour accident de travail de la titulaire.

10. **1.851.11.08 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE D'UNE INSTITUTRICE MATE-
NELLE A L'ECOLE COMMUNALE C (AISEAU-CENTRE) – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL
EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION**
Désignation d'une institutrice maternelle temporaire, à l'école communale d'Aiseau-Centre du 30 septembre au 13 octobre 2019 inclus, durant la prolongation d'absence pour accident du travail de la titulaire.
11. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - PROROGATION DESIGNATION A
PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2019 D'UN MAITRE DE SECONDE LANGUE (ANGLAIS) A RAISON
DE 4 PERIODES/SEMAINE DANS UN EMPLOI VACANT - DECISION DU COLLEGE
COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION**
Prorogation désignation, sous réserve de réaffectation, d'un maître de seconde langue, à raison de 4 périodes d'anglais (2 à l'implantation scolaire de Roselies et 2 à l'implantation scolaire d'Aiseau-Centre), dans un emploi vacant, pour la période du 1er octobre 2019 au 30 juin 2020.
12. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - PROROGATION DESIGNATION DU
1ER OCTOBRE 2019 AU 30 JUIN 2020 D'UNE INSTITUTRICE MATELNELLE TEMPORAIRE A
MI-TEMPS DANS UN EMPLOI VACANT A L'IMPLANTATION DU FUTUR SIMPLE –DECISION
DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION.**
Prorogation désignation du 1er octobre 2019 au 30 juin 2020 d'une institutrice maternelle à mi-temps dans un emploi vacant à l'implantation scolaire du Futur Simple.
13. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - DESIGNATION A PARTIR DU 1ER
OCTOBRE 2019 D'UN MAITRE DE PSYCHOMOTRICITE TEMPORAIRE DANS UN EMPLOI
VACANT A RAISON DE QUATRE PERIODES ET EN QUALITE D'INSTITUTRICE MATELNELLE
A MI-TEMPS DANS UN EMPLOI NON VACANT A L'IMPLANTATION SCOLAIRE DU FUTUR
SIMPLE – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR
RATIFICATION.**
Désignation à partir du 1er octobre 2019 d'un maître de psychomotricité temporaire dans un emploi vacant à raison de 4 périodes/semaine (2 à Presles et 2 à Aiseau-centre) et d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps dans un emploi non vacant à l'implantation scolaire du Futur simple.
14. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - PROROGATION DESIGNATION A
PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2019 D'UNE INSTITUTRICE MATELNELLE TEMPORAIRE A MI-
TEMPS DANS UN EMPLOI VACANT A L'IMPLANTATION DE PRESLES – DECISION DU
COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 7 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION .**
Prorogation désignation à partir du 1er octobre 2019 d'une institutrice maternelle à mi-temps dans un emploi vacant à l'implantation scolaire de Presles.
15. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - PROROGATION DESIGNATION A
PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2019 D'UNE INSTITUTRICE MATELNELLE TEMPORAIRE DANS
DEUX DEMI-EMPLOIS NON VACANTS AUX IMPLANTATIONS SCOLAIRES DE ROSELIES ET
FUTUR SIMPLE – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 -
POUR RATIFICATION**
Prorogation désignation à partir du 1er octobre 2019 d'une institutrice maternelle à mi-temps dans un emploi non vacant à l'implantation scolaire de Roselies et à mi-temps dans un emploi non vacant à l'implantation scolaire du Futur Simple.
16. **1.851.12 - CONVENTION DE BENEVOLAT A L'ECOLE COMMUNALE D'AISEAU CENTRE -
POUR DECISION.-**
Convention de bénévolat à l'école communale d'Aiseau Centre, pour l'année scolaire 2019-2020.
17. **1.851.12 - CONVENTION DE BENEVOLAT A L'ECOLE COMMUNALE B D'AISEAU-PRESLES -
POUR DECISION.-**
Convention de bénévolat à l'école communale B d'Aiseau-Presles (Presles et Futur Simple), pour l'année scolaire 2019-2020.
18. **1.851.12 - CONVENTION DE BENEVOLAT A L'ECOLE COMMUNALE C D'AISEAU-PRESLES -
POUR DECISION.-**
Convention de bénévolat à l'école communale C (Aiseau-Centre), pour l'année scolaire 2019-2020.
19. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - DESIGNATION A PARTIR DU 1ER
OCTOBRE 2019 D'UNE INSTITUTRICE MATELNELLE TEMPORAIRE A MI-TEMPS DANS UN
EMPLOI VACANT ET A MI-TEMPS DANS UN EMPLOI NON VACANT A L' IMPLANTATION
SCOLAIRE DE PRESLES – DECISION DU COLLEGE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR
RATIFICATION.**
Désignation à partir du 1er octobre 2019 d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps dans un emploi vacant et à mi-temps dans un emploi non vacant à l'implantation scolaire de Presles.

20. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - DESIGNATION A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2019 D'UN MAITRE DE PHILOSOPHIE ET DE CITOYENNETE TEMPORAIRE AUX ECOLES COMMUNALES D'AISEAU-PRESLES – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION-**
Désignation à partir du 1er octobre 2019 d'un maître de philosophie citoyenneté temporaire dans un emploi non vacant à raison de 8 périodes et temporaire dans un emploi vacant à raison de 8 périodes aux écoles communales d'Aiseau-Presles.
21. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - PROROGATION DESIGNATION A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2019 D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE TEMPORAIRE DANS DES EMPLOIS NON VACANTS AUX ECOLES COMMUNALES A ET C -- DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION .**
Prorogation désignation à partir du 1er octobre 2019 d'une institutrice primaire temporaire dans des emplois non vacants à raison de 8 périodes à l'école communale A et de 4 périodes à l'école communale C.
22. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE - DESIGNATION A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2019 D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE TEMPORAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT A L' IMPLANTATION SCOLAIRE DE ROSELIES ET EN QUALITE DE MAITRE DE RELIGION CATHOLIQUE TEMPORAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019 - POUR RATIFICATION.**
Désignation à partir du 1er octobre 2019 d'une institutrice primaire temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes/semaine à l'implantation scolaire de Roselies et à raison de 4 périodes de religion catholique temporaire dans un emploi non vacant.
23. **-1.851.11.084.97 - DEMANDE DE STAGE D'ANIMATEUR A L'ECOLE COMMUNALE DE ROSELIES - CONVENTION - POUR DECISION.-**
Soumission d'une convention de stage de l'Athénée Royal de Tamines.
24. **-2.084.97 - STAGE CONVENTIONNE NON REMUNERE - POUR DECISION**
Demande de stage conventionné non rémunéré
25. **-2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE A HUIS CLOS DU 21 OCTOBRE 2019 - POUR DECISION**
Approbation du procès-verbal de la séance à huis clos du Conseil Communal du 21 octobre 2019

PAR LE COLLEGE :

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL F.F.,

LE BOURGMESTRE,

X. LEFEVRE

J. FERSINI